***[www.CEV-KIN.EU](http://www.CEV-KIN.EU)***

**Informations importantes :**

1. Votre dossier doit être composé en deux tas : 1 tas d’originaux + 1 tas de copies de chaque original. Les deux tas classés dans l’ordre indiqué ci-dessous. Nous gardons les originaux (actes, certificats, …) si vous n’avez pas fourni de photocopies.
2. Cette liste indicative de documents n’est pas exhaustive et il est de votre responsabilité d’introduire les justificatifs démontrant que vous remplissez les [conditions](https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:243:0001:0058:FR:PDF), en fonction de votre situation personnelle. [Le site de l’Office des Etrangers](https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Pages/home.aspx) contient plus d’informations légales & complémentaires.
3. Si certains éléments nécessitent des éclaircissements, n’hésitez pas à joindre une lettre explicative à votre dossier.
4. Le dossier de demande de visa doit être obligatoirement complet au moment de son dépôt. La décision sera prise sur base du dossier tel que déposé.
5. Plus aucun suivi de dossier ne se fait auprès de l’Ambassade de Belgique ni du C.E.V.. Le requérant est directement contacté lorsqu’une décision est prise ou peut consulter le statut de sa demande dans son compte visaonweb ou sur le site web de l’ODE.
6. Les dates de billet d’avion, logement et d’assurance doivent correspondre à la durée demandée pour votre séjour ou 1ier voyage envisagé.
7. Les preuves de vos revenus personnels et vos moyens de subsistance personnels sont demandés même si le voyage est pris en charge par l’Etat/un garant... Les preuves des revenus et moyens financiers personnels du demandeur sont indispensables pour évaluer la volonté du voyageur de quitter l’espace Schengen en cas de première demande ou refus de visa précédent.
8. Communiquez toujours votre adresse email et numéros de téléphone personnels dans le formulaire en ligne de demande de visa. Nous ne sommes pas autorisés à communiquer des informations personnelles et confidentielles à des tierces personnes.
9. Les demandes de visa doivent être introduites au minimum 15 jours avant le départ et au plus tôt 6 mois avant le départ.
10. Sont dispensés de l’assurance voyage : les détenteurs d’un passeport diplomatique ainsi que les enfants mineurs et le conjoint/partenaire légal (Présenter la preuve de la filiation parentale/Actes de naissance) des citoyens de l’EU, l’Islande, la Norvège et le Liechtenstein.
11. Sont dispensés des frais de visa Schengen : les détenteurs d’un passeport diplomatique ; les détenteurs d’un passeport de service ; ainsi que les enfants mineurs et le conjoint/partenaire légal (Présenter la preuve de la filiation parentale/Actes de naissance) des citoyens de l’EU, l’Islande, la Norvège et le Liechtenstein

**DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE VISA C Mission officielle (Passeport diplomatique ou de service)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **✓** | **X** |
| [FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA](https://visaonweb.diplomatie.be/) daté et signé  AVEC 1 PHOTO [conforme](https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/exigences_pour_les_photos_de_passeports.pdf) RECENTE :  Compléter le formulaire online sur <https://visaonweb.diplomatie.be/> | ☐  ☐ | ☐  ☐ |
| PASSEPORT NATIONAL (signé et valable au moins 3 mois après l’expiration du visa demandé)  + copie des 2 premières et dernières pages  + copie des visas (Schengen et autres) + cachets sortie/entrée  + copie des visas (Schengen et autres) + cachets sortie/entrée DU PASSEPORT PRECEDENT | ☐  ☐  ☐  ☐ | ☐  ☐  ☐  ☐ |
| RESERVATION TRANSPORT ALLER-RETOUR | ☐ | ☐ |
| PREUVE DE LOGEMENT :   * Hébergement chez un particulier : nom+date de naissance+adresse de votre hôte, copie recto-verso de sa carte d’identité, lettre d’invitation OU formulaire national spécifique de prise en charge ou attestation d’hébergement (cliquez [ici](https://www.cev-kin.eu/fr/content/destinations) pour des infos par destination)   OU   * Réservation hôtel   OU   * Preuve que vous louez ou possédez des biens immobiliers dans le pays de destination | ☐ | ☐ |
| ASSURANCE-MALADIE EN VOYAGE : doit couvrir les frais de rapatriement pour raisons médicales, de soins médicaux d’urgence et/ou de soins hospitaliers d’urgence ou de décès, dans tout l’espace Schengen, à hauteur de minimum 30.000 € | ☐ | ☐ |
| ORDRE DE MISSION avec mention de la fonction de chaque membre de la délégation et la prise en charge (ou non) des frais de mission par l’état congolais ou l’organisme invitant | ☐ | ☐ |
| UNE INVITATION NOMINATIVE de l’organisme invitant indiquant le but de la mission | ☐ | ☐ |
| NOTE VERBALE du Ministère des affaires étrangères | ☐ | ☐ |
| [FICHE DE DONNEES FAMILIALES](https://www.cev-kin.eu/fr/content/comment-composer-son-dossier) (à télécharger sur notre [site](https://www.cev-kin.eu/fr/content/comment-composer-son-dossier)) imprimée, complétée, datée et signée | ☐ | ☐ |
| Si il s’agit d’une 1ière demande de visa Schengen ou si une demande précédente a été refusée (même en cas de prise en charge par l’état) :  PREUVE des REVENUS stables, suffisants et réguliers PERSONNELS du voyageur   * Fiches de salaire des 3 derniers mois;  compte salaire avec mouvements sur les 3 derniers mois : merci de surligner les versements mensuels de vos salaires, primes ou autres revenus   ET  Preuve MOYENS FINANCIERS PERSONNELS du voyageur   * relevés bancaires (comptes d’épargne) des 3 derniers mois | ☐    ☐ | ☐    ☐ |
| **La section Visa se réserve le droit de demander des documents supplémentaires !** | | |
| Si vous désirez ajouter à votre mission un séjour pour raisons touristiques, familiales ou autres, vous devez compléter votre dossier avec les documents renseignés dans la fiche y afférente (eg. attestation de congé, preuve des moyens de subsistance suffisants pour cette partie du voyage, … ) | | |